

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Juin 2022 - N° 67



*Assemblée Générale de la Fédération :
Saint-Girons 29 avril 2022*



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@orange.fr

www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FEDERATION

• Assemblée Générale du 29 avril 2022 PAGE 2 à 7

• Les AICA (s) par fusion PAGE 8

TECHNIQUE

• Tableau de chasse sanglier 2021/2022 PAGE 9 à 10

• Un nouveau cas de trichine en Haute Ariège PAGE 10

INTERVIEW

• de M.Patrick FOURNIER Président de l'ACCA d'Aigues JuntesPAGE 11

LIBRE EXPRESSION PAGE 12

INFORMATIONS PAGE 13

FORMATION DECENNALE A LA SECURITE

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

Prochainement, il vous sera également possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.

FORMATION PIEGEAGE

Une formation piégeage est programmée les 25 et 26 juin 2022.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroulera à partir du 1er juin 2022 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition au 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture : Mme Laetitia Jean aux côtés de
Mme La Préfète, M. Jean-Luc Fernandez
et Mme Christine Téqui

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU, Xavier LEAL,
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,
Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Un brin de réalisme ... mais aussi d'optimisme

Une Assemblée Générale de référence pour votre Fédération s'est tenue le 29 avril à Saint Giron avec, entre autres points forts, l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration de 16 administrateurs parmi lesquels des anciens et la relève. Il est donc important pour moi de faire le point avec vous afin d'envisager l'avenir avec sérénité mais aussi comme toujours, avec détermination.

Merci pour cette belle soirée et votre soutien au cours de cette Assemblée Générale dense, chargée d'émotion qui était riche d'enseignements. Elle marque en effet la fin d'une époque mais garantit pour chacun d'entre nous la certitude d'une continuité dans la politique conduite par votre Fédération au bénéfice d'une chasse ariégeoise fière de son passé mais résolument tournée vers l'avenir. Chasse responsable, moderne mais qui restera toujours farouchement ancrée dans son territoire, ses valeurs, sa culture et son identité.

Le départ à la retraite de Jean GUICHOU en est le symbole. Il mérite notre reconnaissance et notre respect, tant son action a marqué chacun d'entre nous. Il convient d'avoir de la mémoire, car beaucoup, ici ou ailleurs, en sont parfois dépourvus.

Ce nouveau mandat de six ans que vous m'avez accordé avec l'équipe désormais en place confirmera notre solidarité avec les autres acteurs du monde rural et leurs représentants parmi lesquels la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, la propriété forestière, le pastoralisme, et bien d'autres, comme la pêche, le piégeage et enfin certains de nos élus.

Le monde rural doit s'unir car il est en grand danger. La « ruralité » nous file entre les doigts, inexorablement, insidieusement. Nous devons maîtriser puis inverser cette évolution désastreuse sous peine de graves déconvenues.

Votre Fédération doit rester forte, puissante, écoutée et elle a besoin de chacun d'entre vous. Nous devons être acteurs et non spectateurs pour cela, j'ai besoin de vous tous.

Beaucoup de monde était présent à Saint Giron, souvent les mêmes qu'à Prades, La Bastide de Sérou, Mont de Marsan ou Rimont... Je veux, ici encore, remercier ceux qui se mobilisent et encourager les autres à venir gonfler les rangs.

La défense de la chasse doit en effet être collective. L'intérêt général d'abord, pas sur courant alternatif et encore moins les uns sans les autres. Elle doit être solidaire et pas uniquement lorsque l'on en a besoin.

Cette Assemblée Générale a aussi marqué une évolution remarquable et remarquée avec des relations resserrées avec nos élus... pas tous.

Aussi, je voudrais remercier le Conseil Départemental et le Conseil Régional qui nous aident dans l'acquisition de matériels lourds nécessaires à l'entretien de nos sentiers, de nos estives, de nos territoires. Cet entretien bénéficie ensuite à tous les utilisateurs de la nature. Les élus remarquent et marquent ainsi leur soutien à notre activité sur le territoire.

A la veille des législatives, essentielles à la démocratie et au lendemain bien sûr des élections présidentielles, je l'ai dit, je prends position et je le répète, aucune voix du monde de la chasse ne doit aller vers nos ennemis, vers ceux qui veulent notre perte. Il est urgent de sanctionner ceux qui n'ont pas cessé de soutenir des projets de lois très restrictifs contre la chasse ou qui annoncent qu'ils les voteront. Plus qu'une nécessité c'est un devoir pour chacun d'entre nous.

Nous voulons des élus de terrain, proches de nous, de notre vie de tous les jours qui ont ou auront la même position ici dans le département et ailleurs dans l'hémicycle. Nous voulons des positions claires et fermes, nous n'avons rien à négocier.

A la veille de la constitution de nouveaux gouvernements, nous espérons que les prochains ou prochaines Ministres de l'environnement ne seront pas anti-chasse comme le furent Nicolas HULOT, Barbara POMPILI ou Bélangère ABBA, sa Secrétaire d'état. Trop facile le ni...ni, dans la vie il faut choisir.

Si tant est que nous puissions chasser en paix, je nourris beaucoup d'optimisme pour la prochaine ouverture. L'heure des comptages est arrivée. L'évolution des populations, leur gestion, la sécurité, l'aménagement de nos territoires doivent être notre fil conducteur.

Nous avons la chance de pratiquer dans un département remarquable au cœur des Pyrénées. La chasse populaire qui nous unit tous, le faible coût de la chasse, le partage du gibier, notre fierté d'être chasseur, personne ne nous les enlèvera.

Nous préparons avec votre Conseil d'Administration, les prochaines échéances avec la ferme ambition de réussir, malgré les nombreux mauvais coups, voire les mauvais procès qui sont faits aux chasseurs ariégeois et à leur Fédération.

N'oubliez jamais, les seules batailles définitivement perdues sont celles que l'on n'a pas livrées.

Bien à vous.

Le Président, Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège le 29 avril 2022 à St Girons

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.



L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.

Le Président remercie Monsieur Nicolas BARAT, Président de l'ACCA de Saint Girons pour son implication. Il remercie de leur présence à la tribune Madame la Préfète, Monsieur MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Madame TEQUI (Présidente du Conseil Départemental), Messieurs ALLIES (Conseiller Régional et Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault), LACUBE (Président de la Chambre d'Agriculture), SANSON (Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales), VIGNEAU (Maire de St-Girons), DEJEAN (Expert-Comptable), DENAT (Trésorier) et l'ensemble des participants. Il cède la parole à Monsieur Jean-Noël VIGNEAU, Maire de Saint Girons et Conseiller départemental qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'AG de la FDC de l'Ariège dans sa ville.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale par correspondance du 1er avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

- Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2021.

RAPPORT FINANCIER

- Monsieur Nicolas DEJEAN, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels : le résultat net comptable s'élève à + 52 650,88 € et la capacité d'autofinancement à + 97 074,35 €

RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président propose la nomination pour un mandat de 6 ans de la société Auditeurs Associés MP (113 route de Labège 31400 Toulouse) en qualité de Commissaire aux Comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS ET DES RESERVES

- Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier propose l'affectation des résultats : Bénéfice 2020/2021 : imputation en réserve statutaire pour 52 650,88 €

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit 258 128 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve statutaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Monsieur Jean-Luc DENAT, fait lecture du

rapport du Commissaire aux Comptes. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2021.

RESOLUTIONS

- Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.
- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.
- La nomination de la société Auditeurs Associés MP en qualité de Commissaire aux comptes est approuvée à l'unanimité
- L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

- Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2022/2023 qui s'élève en charges comme en produits à la somme de 1 297 366 €

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2022/2023

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'AG les montants des diverses cotisations pour la saison 2022/2023 :

- > timbre fédéral : 86 € (inchangé)
- > timbre temporaire (9 jours) : 43 € (inchangé)

- > timbre temporaire (3 jours) : 22 € (inchangé)
 - > timbre grand gibier : 33 € (inchangé).
- Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard
- > dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 60 €
 - Pour les chevreuils : 18 €
 - Pour les mouflons : 28 €
 - Pour les daims : 40 €
 - Pour les isards : 10 €

Offre « promo Chasse » 2022/2023

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- ✓ remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2ème année consécutive pour le département de l'Ariège (59,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 43 € pour les autres)
- offre non valable pour les validations temporaires
- la 2ème année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 86 €

Barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
- ✓ appui administratif, technique, juridique et financier :
 - base forfaitaire 76,22 €
 - ✓ conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
 - ✓ prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
 - ✓ formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

Participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - ✓ appui administratif, technique, juridique et financier
 - ✓ conseils du Service Technique
 - ✓ expertises diverses et prévention des dégâts

RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE : VALIDATION DES MODIFICATIONS ET APPORTS

Le Directeur, Xavier LEAL, présente les évolutions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2022/2028.



Xavier LEAL Directeur, présente le SDGC

- ✓ formation pratique des chasseurs (sécurité)
- tarifs (inchangés) :
 - ✓ base forfaitaire : 38,11 €
 - ✓ par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 - ✓ par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Contribution territoriale dégâts de gibier obligatoire : 0 € par hectare

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par L'AG.

l'AG prend acte des dispositions adoptées le 21 mars 2022 lors du congrès de la FNC : Ainsi pour la saison 2022/2023 :

- ✓ cotisation fédérale « permis national » : 96,43 €

Pour la saison 2022/2023, l'AG de la FNC du 21 mars 2022 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ

Le Mas d'Azil le 26 avril 2019, Saint Girons le 29 avril 2022, beaucoup de temps, beaucoup trop de temps sans pouvoir nous retrouver pour l'Assemblée Générale de notre Fédération, crise sanitaire oblige. Entre temps, nous avons réalisé deux Assemblées Générales d'un genre nouveau et dont la forme insatisfaisante ne nous a pas permis ce contact direct comme nous le vivons aujourd'hui et qui pourtant est indispensable. Je me dois en quelques mots de revenir sur ces deux Assemblées Générales 2020 et 2021. En 2020, votre Conseil d'Administration a été autorisé à délibérer en lieu et place de l'Assemblée Générale traditionnelle et statutaire. En 2021, nouvelle formule, nous avons été contraints à une Assemblée Générale par correspondance.

Dans les deux cas, nous n'avons rien modifié bien sûr de nos cotisations et de l'organisation générale de la chasse dans le département, tout en faisant face aux contraintes imposées par la crise mais aussi par nombre de modifications législatives, réglementaires ou statutaires pourtant lourdes de conséquences pour vous, ainsi que pour votre Fédération, son fonctionnement bien sûr pour la pratique de la chasse. Au-delà de la crise sanitaire qui nous a imposé une suspension temporaire de la chasse lors du premier confinement, nous avons eu à subir ensuite l'interdiction de certaines chasses imposée par le ministère et l'administration contre l'avis de la Fédération avec la volonté sous-jacente de la ministre de tenter de diviser le monde de la chasse. Je vous remercie de n'être pas tombé dans le piège grossier qui nous a été tendu à cette occasion et que certains ici et comme ailleurs tentent de faire prospérer en expliquant que seule la chasse dite d'utilité doit être supportée, la chasse loisir devant être bannie. Ainsi il en serait terminé de la chasse des espèces ne causant aucuns dégâts ou supposées telles (isard nous en reparlerons plus tard et bientôt la plupart des espèces de petit gibier, telles bécasse, caille et autres galliformes...).

Dans le même temps, nous avons su nous accommoder des contraintes et réaliser des tableaux suffisants de grands gibiers, notamment sangliers et cervidés, pour maintenir les équilibres et préserver tout à la fois les récoltes, les peuplements forestiers mais aussi les finances de votre Fédération.

Quel dommage que les pouvoirs publics de tous rangs ne nous aient pas entendus sur d'autres espèces, nombre d'importants dommages aux récoltes auraient pu être évités, si par exemple becs droits et autres palombes avaient pu être normalement chassés.

Les saisons dernières ont pu se dérouler sans être trop impactées par la crise et les mesures sanitaires de précaution que vous avez su mettre en œuvre localement. Elles ont permis d'éviter la majeure partie des difficultés qui se sont imposées à nous, mais d'autres, de diverses natures, ont néanmoins émaillé le dernier exercice.

Afin de jauger et de juger l'effectivité de notre action sur le terrain, nous aborderons tout à l'heure le repère clé qui est le tableau de chasse sanglier.

Si la crise sanitaire nous a contraints, mais nous nous devons d'apporter à l'effort collectif notre contribution, elle n'a pourtant pas empêché l'apparition de nouvelles difficultés pour la chasse française et ariégeoise bien sûr. Là aucune pause, aucune trêve n'était et n'est à attendre.

Comme dans nombre de domaines, la com-

plexification administrative frappe aussi hélas la chasse. Je pense même que dans ce but, certains ont mis les bouchées doubles. En effet, la loi de transfert de compétences du 24 juillet 2019 doit, crise sanitaire hier et économique aujourd'hui, être mise en œuvre.

Elle impose aux Fédérations, entre autres missions toujours plus lourdes et coûteuses, la prise en charge en lieu et place des services de l'état de la gestion administrative des ACCA(s) et AICA(s), tout comme celle des plans de chasse. Ainsi les statuts des Fédérations mais aussi ceux des ACCA(s) et AICA(s) ont dû être approuvés après modification. Cela a été fait bien sûr pour votre Fédération et pour la plupart de vos ACCA(s) et AICA(s). Quelques-unes ne sont pas parvenues à trouver une « fenêtre sanitaire » satisfaisante pour se mettre en conformité, attention il faut maintenant y procéder. Nous sommes là pour vous y aider si nécessaire mais n'attendez plus.

Ces responsabilités nouvelles sont la conséquence ou plutôt la compensation coûteuse du permis national à 200 €, qui soit dit en passant est déjà à 207 € et ce n'est qu'un début, vous savez, le soit-disant cadeau du Président de la République aux chasseurs dénoncé par nos adversaires et largement relayé par la plupart de médias si prompts à nous critiquer sans ne rien savoir bien sûr des réalités. Médisez, médisez, il en restera toujours quelque chose.

Dans le même temps a été mis en place le fond écocontribution abondé par les chasseurs et l'état qui permet de financer nombre d'actions de terrain (aménagement, comptages...) mais ici encore a été inventée une infernale usine à gaz qui mobilise de façon scandaleuse les services des Fédérations.

Comme si cela ne suffisait pas, la même loi du 24 juillet 2019 traite également de la sécurité à la chasse, sujet essentiel s'il en est, a imposé une nouvelle mission aux Fédérations et une nouvelle obligation pour vous, la formation décennale sécurité. Intention louable puisqu'il s'agit de sécurité j'y reviendrai tout à l'heure avec les propositions d'évolution du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sur ce point, mais comme toujours de nouvelles charges pour la FNC et les Fédérations sans qu'aucuns moyens ne nous soient alloués auxquelles s'ajoutent bien sûr des difficultés entre autres administratives et informatiques qui ont retardé et retardent toujours sa mise en route. Malgré ces empêchements, 9 formations qui ont permis à 311 chasseurs d'être formés ont d'ores et déjà été organisées. Attention vous devrez tous avant octobre 2030 avoir suivi cette formation.

L'inflation réglementaire qui vise la chasse

ne s'est pas arrêtée là avec le décret du 8 février 2022, ici encore, qui nous impose désormais le Système d'Information sur les Armes (SIA).

Il vous sera présenté tout à l'heure mais en quelques mots vous avez jusqu'au 1er juillet 2023 pour déclarer vos armes en ligne. Très bien, pourquoi pas, nous voulons bien apporter notre pierre à la mise en œuvre d'une politique qui viserait à assurer la sécurité de tous mais de grâce que toutes ces procédures soient simplifiées et le site de déclaration plus accessible.

Vous le voyez les obligations réglementaires se sont multipliées durant cette période preuve à n'en pas douter de l'attention particulière que certains nous portent. Leur imagination est débordante, leur capacité à nous compliquer les choses l'est tout autant.

Plus simples et rapides par contre les décisions qui visent à nous empêcher de chasser.

Ainsi, pendant cette même période, il a suffi de quelques traits de plume pour interdire par exemple la chasse à la tourterelle des bois (arrêté ministériel du 19 août 2021) malgré la gestion novatrice des prélèvements de l'espèce au travers de l'application Chassadapt initiée par la FNC.

De la même manière brutale, les chasses traditionnelles ont été mises à mal. Je tiens d'ailleurs à remercier encore une fois ceux qui se sont mobilisés le 18 septembre 2021 à Mont de Marsan où nous étions plus de 20 000 personnes.

Dans le même temps, les attaques les plus virulentes ont été conduites contre nombre de pratiques de chasse : chasse à courre, aux chiens courants, déterrage... et bien sûr localement contre la chasse des galliformes de montagne.

Tout cela n'est possible qu'à cause de l'attitude scandaleuse et partisane des divers ministres et de leurs services.

Sciemment et de manière systématique les réponses sollicitées par les diverses juridictions sur les sujets qui nous intéressent ne sont pas apportées ou de manière volontairement erronées comme par exemple lorsqu'il s'agit de reconnaître le bon état des effectifs des diverses espèces. La ministre sur plusieurs contentieux n'a même pas daigné défendre.

Cette attitude militante de la part de trop nombreux prétendus serviteurs de l'état quel que soit leur niveau de responsabilité est indigne.

Je le redis, nous ne resterons pas confinés dans la pratique d'une chasse d'obligation ne visant qu'à maintenir les populations de grand gibier qui posent difficultés.

Cette mission nous la réalisons avec plaisir parce que nous aimons la chasse et tant

mieux si cela rend service à nos partenaires agriculteurs, éleveurs ou forestiers. A ce sujet, il faut se féliciter de voir les équilibres maintenus dans le département grâce au travail de tous. Le tableau sanglier est à l'équilibre, preuve de la maîtrise de la population. Là où subsistent des problèmes, il faut rechercher ailleurs les causes, avec notamment les territoires interdits à la chasse ainsi que ceux où la pratique de la chasse est rendue impossible : les zones péri-urbaines ou le long des voies de communication telles que l'axe de la route nationale 20 par exemple. A ce sujet, Madame la Préfète, je veux vous remercier pour les efforts engagés pour sécuriser cet axe. Des travaux demandés de longue date ont enfin débuté, il faut les poursuivre. L'arrivée d'un nouveau Directeur de la DIRSO et de certains de ses collaborateurs n'y est certainement pas étrangère. L'état avec ses services a fait ici la démonstration que quand il veut, il peut. Sur les grands cervidés, juste un mot, des prélèvements à la hausse sont à prévoir au regard des dégâts et des densités trop importantes constatés sur certains secteurs. En concertation avec nos partenaires forestiers, ces zones ont été identifiées.

Je veux aussi évoquer ici les tentatives scandaleuses largement relayées par des médias partisans de diabolisation de la chasse qui est présentée comme un danger mortel permanent pour nos concitoyens.

Prétexte à de nouvelles interdictions que l'on voudrait nous imposer. Ainsi il ne faudrait plus chasser le dimanche, voire tout le week-end ou pendant les vacances scolaires. Il ne faudrait plus chasser là où sont les autres, c'est-à-dire partout.

Et bien non, nous n'accepterons jamais de ne pas chasser là où nous détenons les droits de chasse, là où très souvent nous sommes même propriétaires. Alors gare, il y aura des dommages collatéraux si de telles mesures devaient être validées. Je vous encourage d'ailleurs à sanctionner ceux qui prônent ce genre d'interdits en leur empêchant d'ores et déjà l'accès à vos propriétés et on verra qui sera le plus puni.

Vous n'oublierez pas non plus de vous rappeler au bon souvenir de celles et ceux, quelle que soit leur appartenance politique, qui ont porté, soutenu ou qui le feront demain les nombreuses propositions de loi visant à nous empêcher de chasser.

Vous l'avez remarqué, il est un sujet que je n'ai pas encore abordé alors qu'il est capital ici dans le Couserans plus qu'ailleurs, mais il ne tardera pas à se généraliser partout dans les Pyrénées. Il s'agit de l'ours. Un drame a eu lieu, il y en aura d'autres et qui ne viseront pas que les chasseurs. Nous avions prévenu mais c'est connu dans ce

pays on n'écoute pas les gens de terrain. Sur l'affaire en cours, je ne m'exprimerai pas...cela viendra plus tard. D'autres pressés de nous nuire ont beaucoup parlé, peut-être trop et trop vite.

Par contre, je veux saluer ici l'initiative de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège et de tous les partenaires (Chambre d'Agriculture, Fédération pastorale, Fédération des Chasseurs...) qui ont porté à Rimont le 25 novembre 2021 la création du Parlement Avenir Montagne.

Cette structure est essentielle pour que nous puissions enfin être entendus dans ce dossier comme tous les autres acteurs du territoire.

Nous serons force de propositions et nous verrons ainsi s'il y a de la part des décideurs une véritable volonté de corrections des erreurs du passé.

Par contre du côté du pouvoir, je ne vous cache pas que la dernière rencontre, que je qualifierai du « troisième type », des Présidents de Fédérations du massif avec le Préfet « ours » en charge du dossier a laissé un sentiment « d'inachevé » et le mot est faible. Nous verrons si le nouveau Préfet récemment nommé trouvera cinq minutes pour rencontrer l'humble Président des chasseurs ariégeois.

Du côté des anti-chasse rien de nouveau, nous le savons l'ours n'est pour eux qu'un outil de plus pour nous combattre et obtenir toujours plus de moyens financiers.

Pendant ce temps nous avons travaillé et poursuivi nos travaux sur les espèces. A été notamment publiée en juillet 2020 une

étude génétique réalisée par le Docteur Gaël Aleix Mata, en collaboration avec l'université de Jaën, qui conclut à la sous-estimation très significative du nombre de grands tétras par les méthodes habituelles de comptages au chant. Il faudra bien arriver à en tenir compte ici et dans les prétoires.

Nous avons poursuivi avec vous les collectes de rates d'isards pour suivre l'évolution de la pestivirose sur les territoires avec 291 pour la dernière campagne qui sont en cours d'analyse. Pour la saison 2020/2021, 4 isards se sont avérés positifs (1 après l'analyse de la rate et 3 après l'autopsie d'animaux trouvés morts ou mourants). A total, 3936 rates ont été analysées depuis 2008.

La saison dernière, 4043 langues de sangliers ont également été analysées dans le cadre du dépistage de la trichine. Un cas positif a été détecté en janvier 2022 en Haute Ariège. A ce sujet, nous concentrerons nos efforts à l'avenir sur la zone montagne où tous les cas ont été détectés. Ailleurs les analyses ne seront faites qu'à votre demande en cas de vente ou de cession de la carcasse. Pour la zone de plaine et de coteaux, nous reviendrons vers vous d'ici l'ouverture pour vous préciser ces nouvelles modalités.

Nous veillons avec vous et avec l'aide des lieutenants de louveterie et des piégeurs à surveiller la situation de la tuberculose bovine, ainsi, ce sont 58 sangliers et 40 blaireaux qui sont dépistés annuellement. Bien sûr partout, nous observons, comptons, aménageons pendant que d'autres ne font rien.

A titre d'exemple, avec l'aide de la Région et



je veux remercier ici le représentant de Madame la Présidente et en partenariat avec le Parc Naturel des Pyrénées ariégeoises, pour l'aménagement de territoires, nous avons pu acquérir le matériel nécessaire et rouvrir ainsi des espaces essentiels aux espèces de petit gibier en général et de galliformes en particulier. Vous en verrez le résultat tout à l'heure. Cerise sur le gâteau ces travaux sont également favorables au pastoralisme et nous avons utilement travaillé avec plusieurs groupements pastoraux. Du dépressage forestier favorable au grand tétras a été également réalisé. Merci aux propriétaires forestiers volontaires et à leurs représentants.

Pas très loin d'ici avec votre aide, en concertation avec les propriétaires et agriculteurs ce sont des centaines de mètres de haies qui ont été implantés. Nous œuvrons aussi au sein de l'association haies ariégeoises portée par la Fédération et la chambre d'agriculture à l'implantation de haies partout sur le département.

Ailleurs en plaine d'Ariège, ce ne sont pas moins de 400 hectares de cultures favorables au maintien du petit gibier et de la caille en particulier qui ont été implantés. Nous œuvrons toujours et encore au maintien et à l'installation pérenne des espèces de petit gibier. Ainsi parmi d'autres actions, une expérience d'implantation du faisan vénéré est en cours. De la même manière, nous suivons et accompagnons avec attention l'évolution des noyaux de perdrix grises de plaine récemment fixés en zone de plaine.

Merci à vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de la Chambre d'agriculture, du syndicat des propriétaires forestiers, de la Fédération Pastorale des piégeurs des louvetiers et autres structures ou associations pour ces partenariats gagnant gagnant.

Enfin, vous le savez, nous vous aidons à l'ouverture ou réouverture de pistes et espaces. Vous chassez ainsi dans de meilleures conditions, y compris bien sûr de sécurité. Ces travaux profitent également aux autres usagers des territoires et la faune sauvage ne s'en porte que mieux. Mais tout cela a un coût important pour votre Fédération. Il a fallu malgré le parfait entretien et usage qui en a été fait renouveler le matériel et changer notre tracteur. C'est fait et une fois encore, l'aide financière du Conseil Départemental et du Conseil Régional a été sollicitée. Nous remercions le Conseil Départemental d'avoir répondu favorablement et remercions également les élus régionaux qui examinent encore avec attention ces dossiers.

Pendant ce temps d'autres veulent nous empêcher de pratiquer et nous réduire au silence.

Ainsi sans surprise, nous sommes systématiquement attaqués. Preuve s'il en est, ceux qui ont abdiqué parfois de longue date ne le sont pas. Par contre, le seul département de France où l'on peut (tout simplement parce que le bon état des populations le permet) chasser les trois espèces que sont le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise est une cible de choix. Alors ne vous méprenez pas, quoique nous fassions, nous serons attaqués, nous défendrons et nous gagnerons même si de temps en temps nous laissons quelques plumes dans la bataille. Aujourd'hui ces espèces, demain si nous fléchissons et ne devenons que des « collaborateurs » au sens le plus méprisable du terme, d'autres espèces seront à leur tour visées, comme, je le redis, la caille des blés ou la bécasse... et même l'isard, on en sent d'ailleurs déjà les prémices.

Ici, comme pour l'ours, grâce à nos travaux réalisés avec le soutien de la FNC, nous faisons et ferons des propositions appuyées sur des éléments incontestables.

Ainsi sans surprise on cherche à nous réduire au silence pendant que d'autres peuvent tout dire, tout faire sans la moindre contrainte (arracher, envahir, occuper, piller...). Nous n'aurions pas le droit spontanément et pacifiquement d'assurer de notre soutien ceux et ils sont nombreux, qui n'en peuvent plus des interdits et des injustices. Quel monde étrange que celui qui vise à réduire la ruralité dans son ensemble au silence et à l'asservissement. Non, soyons des résistants, des lanceurs d'alerte, des vrais.

Pour ce qui me concerne, courber l'échine, vous le savez, n'est pas dans ma nature. Il faut dire et faire ce qui doit l'être sinon nous ne pourrions que nourrir d'éternels regrets. Enfin, je me dois de vous rappeler que défendre la chasse n'est pas défendre sa chasse. En effet, l'intérêt général n'est pas fait de la somme des intérêts particuliers sinon cela se saurait depuis longtemps.

Alors ne comptez pas sur moi, sur vos administrateurs d'hier, d'aujourd'hui, de demain et sur votre Fédération pour changer notre façon de défendre les intérêts de la chasse ariégeoise.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Le transfert de compétence à la Fédération de la gestion des ACCA(s) et AICA(s) est commenté par Evelyn Marty.

Laurent Chayron retrace l'évolution du tableau de chasse sanglier sur les 14 dernières années. Cf pages 9 et 10.

Les travaux d'aménagement des territoires réalisés par la Fédération sont présentés par Evelyn Marty et Pascal Fosty

PETITION DE LA FNC

La FNC a lancé une pétition pour que les associations dites d'intérêt général qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux. C'est un non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs et de condamner dans une pétition qui est hébergée sur le site du Sénat. Didier ROUAIX décrit les modalités pour y participer.

QUESTION

L'AICA de La Laure a interrogé la Fédération sur la possibilité de chasser le chevreuil à l'approche ainsi que le renard dès le 1er juin.

La Fédération va consulter tous les demandeurs de plans de chasse dès la semaine prochaine afin de sonder les chasseurs du département sur cette question

Si cette consultation aboutit à une majorité de réponses favorables, la Fédération engagera les démarches nécessaires pour demander lors de la CDCFS que cette modification soit adoptée à compter du 1er juin 2023.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Jean-Pierre SANSON, Président de la FDC des Pyrénées Orientales, souligne les similitudes entre les deux FDC, notamment pour ce qui concerne la défense de la chasse des galliformes de montagne. Il insiste également sur la nécessité d'une solidarité des 13 FDC de la région Occitanie.

Monsieur Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture, se félicite des nombreux partenariats qui nous unissent. Il rappelle que l'homme est un acteur essentiel de la biodiversité alors même qu'il est souvent culpabilisé par les urbains. Il déplore que des zones soient interdites à la chasse parfois par les agriculteurs eux-mêmes.

Monsieur Max ALLIES, Conseiller Régional et Président de la FDC 34, assure que la demande de subvention pour l'acquisition du tracteur sera examinée avec attention. Le Conseil Régional a assuré de son soutien le monde de la chasse et il accompagnera la Fédération sur les travaux en faveur de la biodiversité et la sécurité.

Monsieur Kamel CHIBLI, Vice-Président du Conseil Régional Occitanie, confirme que l'achat du tracteur sera accompagné par la Région avec une enveloppe significative.

Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, évoque l'excellente communication faite par la FNC mais déplore par ailleurs la diabolisation qui est faite autour du monde la chasse. Suite à l'attaque d'un ours survenue à Seix, elle assure de son soutien Monsieur André RIVES, l'ACCA de Seix et la Fédération. Elle se réjouit que les élus du Département aient validé la subvention du tracteur. Cette excellente collaboration se traduit également au travers du Parlement Avenir Montagne.

Monsieur Alain NAUDY, Vice-Président du Conseil Départemental, ajoute que cette collaboration se traduit aussi avec le suivi sanitaire et le concours du Laboratoire Vétérinaire Départemental. Il souhaite qu'une publication scientifique sur la pestivirose de l'isard voit le jour.

Monsieur Jean-Jacques MICHAU, Sénateur de l'Ariège, réaffirme sa volonté d'être à l'écoute des territoires et de la ruralité. A ce titre, il invite le Président à se rapprocher du responsable du groupe chasse du Sénat pour faire remonter les problèmes. Il invite également le Président à se rendre au Sénat.

Madame Sylvie FEUCHER, Préfète de l'Ariège, note que l'opinion publique méconnaît souvent la chasse. Elle se joint à l'hommage qui a été rendu à Monsieur Jean GUICHOU et salue l'arrivée du nouveau Directeur Xavier LEAL. Elle se réjouit de la qualité de la collaboration entre la Fédération et les services de l'état, du transfert de compétences, ainsi que de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Sur l'ours, toutes les questions, y compris juridiques, seront abordées lors de la réalisation d'une feuille de route départementale. Des réponses y seront apportées.

RESULTATS DES ELECTIONS

Proclamation des résultats par le Président :
 Nombre d'inscrits : 160 représentants 4563 voix



Hommage à Jean GUICHOU

Nombre de votants : 117 représentants 3925 voix

Nombre de bulletins blancs : 2 représentants 111 voix

Seize Administrateurs étaient candidats. Ils ont été déclarés élus ayant obtenu les suffrages suivants :

- Monsieur Henri ARNAUD (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Jean-Luc DENAT (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Alain GALY (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Aimé PEYRE (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Georges SERENA (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur André LANNES (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Didier ROUAIX (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Paul TORT (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Eric VERGE (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Jean BOULBES (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Julien GOUZY (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Jean-Marc ENSALES (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Michel AUTHIE (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Simon BENALET (élu pour 6 ans) 3814 voix
- Monsieur Robert RAYNIER (élu pour 6 ans) 3814 voix

REMISE DES RECOMPENSES

Madame Laetitia JEAN qui pratique sur l'ACCA de Seix a reçu une médaille d'or de la Fédération.

Pompier volontaire, elle a fait preuve d'un sang froid remarquable et d'une grande réactivité en portant secours à Monsieur André RIVES, grièvement blessé par un ours en novembre dernier. Les premiers soins qu'elle lui a prodigués lui ont assurément sauvé la vie.

Monsieur Robert MORERE (ACCA de Caumont) recevra prochainement une médaille de bronze de la Fédération. Agé de 82 ans, il chasse depuis 1958 avec une courte interruption en 1961 pour cause de service militaire en Algérie. Il a été à deux reprises Président de l'ACCA de Caumont. A l'heure actuelle, il participe beaucoup à l'organisation des battues. Sa petite fille est venue le rejoindre en tant que nouvelle chasseresse. Il est la mémoire de l'ACCA de Caumont.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.



Les Associations Intercommunales de Chasse Agréées par Fusion

La loi chasse n°2012-325 du 7 mars 2012, donne la possibilité à plusieurs Associations Communales de Chasse Agréées de constituer une nouvelle structure en fusionnant.

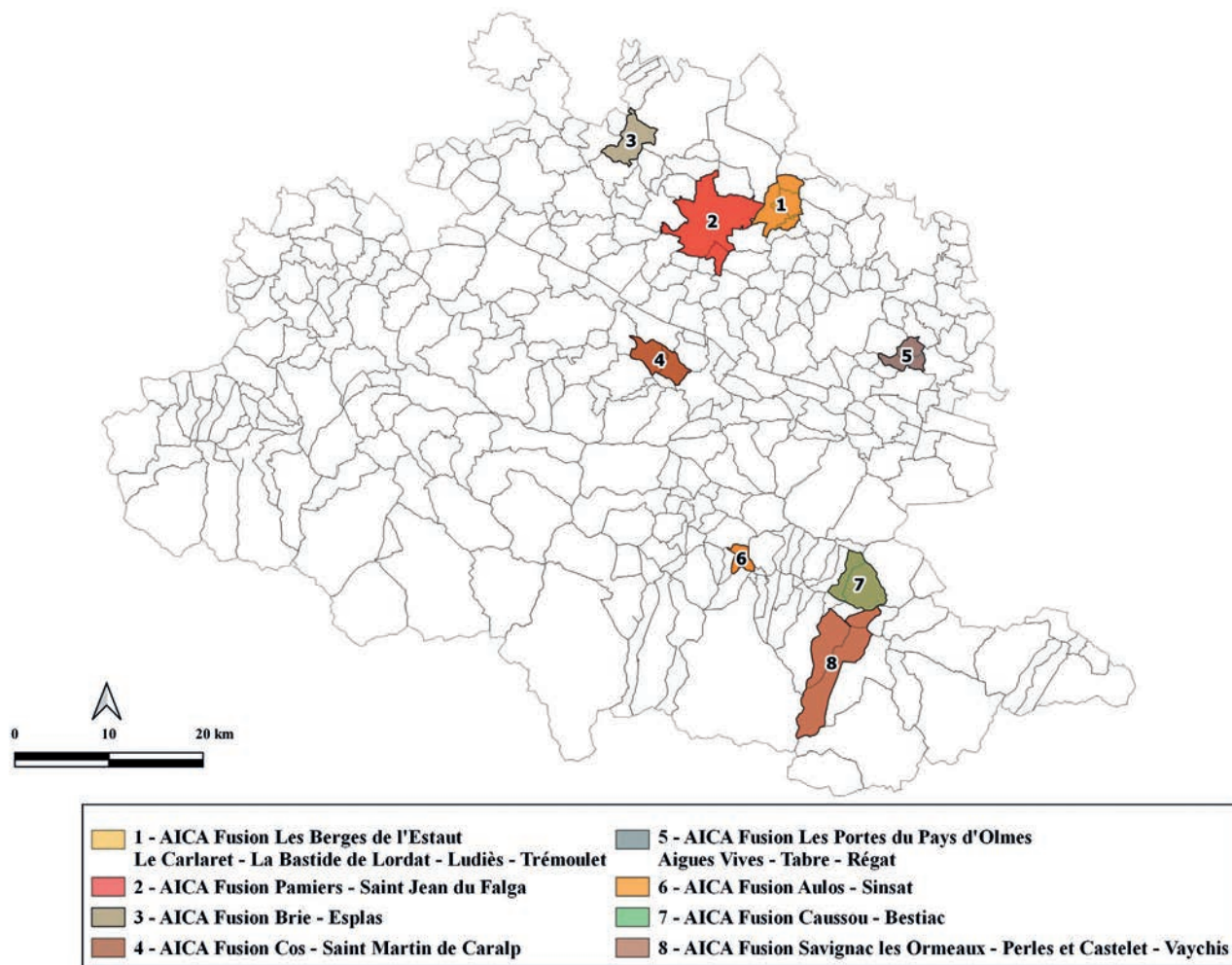
L'objectif recherché par le législateur a été de

pérenniser une bonne organisation technique de la chasse.

Concrètement, la fusion de deux ACCAs (ou plus) donne lieu à une simplification de toutes les démarches administratives : une seule Assemblée

Générale, un seul conseil d'administration, un seul règlement intérieur et de chasse etc... La constitution d'une AICA Fusion entraîne irrévocablement la disparition des ACCAs qui fusionnent

Les Associations Intercommunales de Chasse Agréées par Fusion dans l'Ariège en 2022



La procédure à suivre pour une Fusion

Plusieurs étapes sont à respecter quand des ACCAs veulent fusionner :

Prendre rendez-vous à la Fédération avant toute chose !

1. Les Présidents des ACCAs concernées établissent un projet de statuts et de règlement intérieur et de chasse
2. Chaque ACCA délibère en Assemblée Générale extraordinaire pour la Fusion. Le vote doit être acquis à la majorité des deux tiers des présents ou représentés.
3. Tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de l'AICA Fusion sur convocation des membres de droit de toutes les ACCAs concernées. Lors de cette AG extraordinaire, les statuts et le Règlement Intérieur et de Chasse doivent être adoptés, le conseil d'administration doit être élu.
4. Déclaration de création d'une association (ou

de modification s'il s'agit d'un passage AICA Union à Fusion) auprès de la Préfecture et demande d'inscription au Journal Officiel.

5. Demande d'agrément de l'AICA Fusion auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs. La demande doit être accompagnée des éléments suivants : Le récépissé de déclaration, avec indication de la date de publication au JO ; Les statuts en double exemplaire ; Le RIC en double exemplaire ; La liste des ACCAs concernées par la Fusion ; la liste des parcelles cadastrales constituant le territoire de chasse de l'association intercommunale ; (qui sera établi au préalable par les services de la Fédération) ; une notice indiquant les moyens financiers prévus pour faire face au paiement des indemnités d'apports et

aux conséquences éventuelles de la responsabilité civile de l'association en cas d'accidents, de dégâts de gibier, de dégâts aux propriétés et récoltes, ces moyens consistant notamment en un contrat d'assurance.

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège prend la décision d'agrément de l'AICA Fusion ainsi que celle fixant la liste des terrains soumis à l'action de la nouvelle association et de sa réserve de chasse et de faune sauvage.

Les services de la Fédération vous accompagneront tout au long de cette procédure.

Tableau de chasse sanglier 2021/2022 : Confirmation d'une grande stabilité à l'échelle départementale

Pour la saison 2021/2022, le tableau de chasse sanglier est de 7013 animaux prélevés. Cela fait 234 sangliers de moins que l'année dernière, soit une baisse de 3 % qui n'est pas significative. Depuis quatre ans, nous sommes sur une stabilisation des tableaux de chasse sur la très grande majorité des cantons. On qualifie une baisse ou une augmentation lorsque la variation est supérieure à 15%.

Ainsi sur les 20 cantons que compte le département, 14 sont stables (Ax Les Thermes, Les Cabannes, Castillon, Foix, Le Fossat, Lavelanet, Massat, Mirepoix, Oust, Pamiers, Quérigut, Saint Girons, Tarascon, Vicdessos). C'est le fait marquant qui caractérise cette saison. On n'observe aucune augmentation sur l'ensemble des cantons. Une baisse est constatée sur 6 cantons : Saint-Lizier, Sainte

Croix Volvestre, Le Mas d'Azil, La Bastide de Sérou, Varilhes et Saverdun. Sur les cinq premiers cantons, il existe une continuité géographique ce qui peut confirmer une tendance.

Après le pic historique de 2017 et la baisse qui a suivi, nous sommes depuis quatre ans sur un plateau haut, autour de 7000 sangliers.

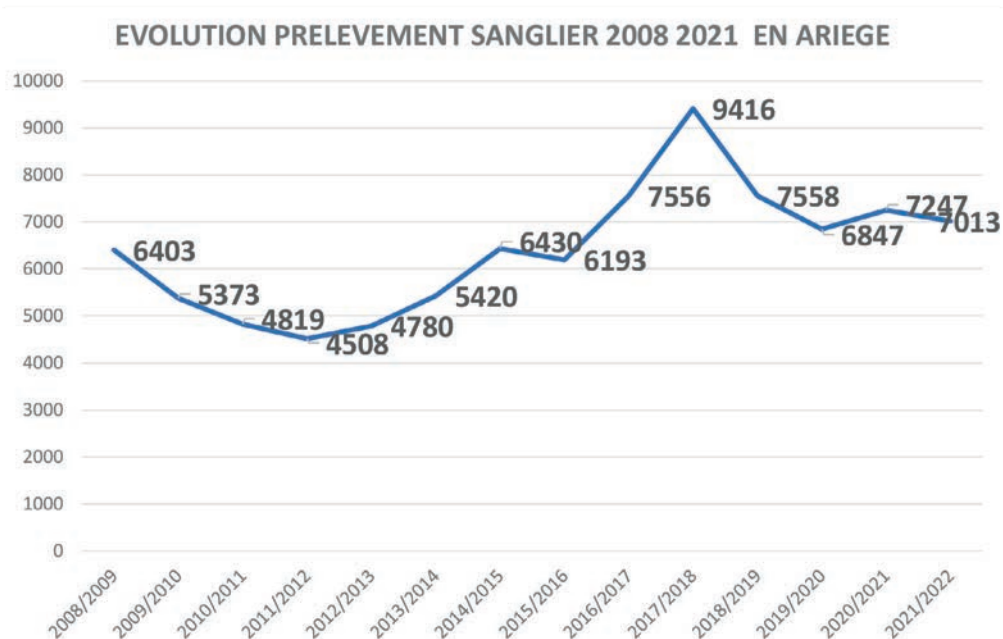
Canton	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361	287	437	609	402	441	462	467	→
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119	111	108	182	177	145	128	90	→
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451	460	419	629	406	461	507	479	→
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843	660	751	861	579	516	616	695	→
Foix	594	495	517	473	483	507	569	626	869	879	751	656	736	733	→
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78	82	62	66	98	85	92	90	→
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590	618	821	1071	719	589	676	757	→
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151	144	163	190	199	179	225	151	→
Massat	198	141	88	101	153	153	165	108	161	219	216	221	211	243	→
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411	521	874	965	924	794	617	660	→
Oust	318	229	275	200	218	207	276	259	303	480	293	359	351	405	→
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128	132	145	121	141	139	120	119	→
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125	95	143	157	184	113	123	121	→
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118	131	110	119	99	78	93	58	→
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385	380	355	589	414	312	328	333	→
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416	431	367	642	466	445	416	331	→
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184	123	285	204	228	162	269	173	→
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437	357	433	573	496	490	533	516	→
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413	429	525	540	554	445	502	387	→
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210	239	225	320	243	217	242	205	→
TOTAL	6403	5373	4819	4508	4780	5420	6430	6193	7556	9416	7589	6847	7247	7013	→

Historique du tableau de chasse sangliers en Ariège par canton de 2008 à 2021

Stable →

Baisse →

Augmentation →



Variations annuelles du tableau de chasse sanglier par canton entre 2020/2021 et 2021/2022



Un nouveau cas de trichine en Haute Ariège

Un sanglier prélevé à la chasse sur la commune de Vèbre durant le mois de janvier s'est révélé positif à la trichine. Si l'on fait l'historique des cas de trichinelloses sur le département de l'Ariège, nous avons eu Orlu en 2007, Auzat en 2011, Miglos en 2016, Mérens en 2017, Savignac et Ascou en 2019 et donc maintenant Vèbre en 2022. On remarquera qu'ils se situent tous en Haute Ariège, dans un environnement plutôt montagnard. Nous vous encourageons à continuer vos efforts, notamment en

secteur « montagne », en déposant les langues dans les différents points de collectes du département. Cette nouvelle découverte justifie encore plus la pertinence de ce suivi sanitaire en Haute Ariège. Nous vous rappelons qu'en cas de non contrôle du sanglier, si vous consommez la viande il faut veiller scrupuleusement à bien la faire cuire sous forme de daube ou de civet afin d'avoir une cuisson lente et longue pour détruire les trichines. En aucun cas (sans test trichine)

vous ne devez effectuer une préparation rapide (tournée retournée à la poêle ou sur la braise) et avoir une viande saignante, il en va de votre santé. N'oubliez pas que le froid ne tue pas les trichines et qu'un passage au congélateur ne fera pas disparaître le risque. Si ces cas de trichines ont pu être mis en évidence c'est grâce à l'implication des chasseurs dans ce suivi sanitaire. Nous nous en félicitons.

Patrick Fournier,

Président de l'ACCA d'Aigues Juntas

FDC 09 : Pouvez nous parler de votre activité à la présidence de l'ACCA d'Aigues Juntas ?

Patrick Fournier : Quand j'ai pris la présidence je me suis appliqué à mettre à jour le règlement intérieur et les statuts de notre société de chasse. Cela ne fut pas une mince affaire et je tiens à remercier tous les services de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège qui m'ont bien aidé dans cette tâche. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que je sais ce qu'est une ACCA et je l'ai expliqué aux copains. N'étant pas du « village », j'ai bien veillé à n'offusquer personne et à travailler en équipe.

FDC 09 : Comment pourriez-vous caractériser votre A.C.C.A ?

Patrick Fournier : L'ACCA d'Aigues Juntas est une société assez dynamique, portée plutôt vers les grands cervidés. La chasse du sanglier se fait en association avec l'équipe de Gabre. Notre territoire fait cinq cent hectares et nous avons la chance de ne pas y avoir une grosse opposition. Le seul retrait présent n'est pas gênant et nous arrivons à nous organiser autour. Il y a peu de chasseurs de petit gibier, seuls trois d'entre nous au maximum vont à la bécasse.

FDC09 : La réunion sur la formation décennale à la sécurité à la chasse a eu lieu sur votre commune, quel est votre ressenti ?

Patrick Fournier : C'est une très bonne chose et même si nous avons dix ans pour la faire, il ne faut pas attendre. Chez nous, 90 % des chasseurs étaient présents à la formation. J'ai trouvé la présentation très parlante et l'intervenant a su capter l'attention de son auditoire. Quand les cas concrets ont été abordés on s'y voyait, et cela nous a permis de nous questionner sur notre comportement au quotidien. C'est une piqure de rappel qui aurait dû être faite depuis longtemps à mon avis.



Photo FDC 09 Laurent Chayron

FDC09 : Comment est abordée chez vous la question de la sécurité ?

Patrick Fournier : Etant originaire du Pas de Calais, un pays assez plat où l'on ne chasse que le petit gibier, j'ai appris à connaître ici la chasse du grand gibier où le tir est effectué à hauteur d'homme et où le respect des règles de sécurité doit être une priorité. Personnellement j'ai toujours prospecté autour des postes afin de bien m'assurer des limites de ma zone de tir. En tant que Président, je m'assure toujours du confort de chaque postier. Je suis particulièrement vigilant pour les invités qui n'ont pas notre connaissance du terrain. Nous pratiquons régulièrement des débriefings afin d'apporter des améliorations sur les postes et leurs zones de tir, soit en ouvrant le milieu, soit en installant des miradors. Actuellement nous avons implanté dix miradors et la Fédération nous aide bien en venant ouvrir les chemins avec le tracteur et son épaveuse. Nous avons pour objectif d'organiser notre territoire avec un accès pour les promeneurs et une

implantation des miradors éloignés de leur circuit. Chez nous, tous les chasseurs sont respectueux des activités de chacun et ces aménagements vont dans le sens du vivre ensemble. Pour la saison prochaine, nous avons décidé d'investir dans des talkies walkies afin d'avoir une bonne couverture du territoire et de pouvoir avertir aussitôt la battue de la présence de promeneurs. Nous avons travaillé aussi sur les panneaux de signalisation de battues surtout après l'arrêt ministériel du 5 octobre 2020. Nous avons donc investi dans l'achat de panneaux ak14. Nous devons continuer à travailler sur ces questions de sécurité afin que chacun trouve le plus de plaisir possible à chasser en toute sérénité et avoir envie d'inviter d'autres personnes afin de pouvoir partager notre passion. L'ACCA doit être une terre d'accueil et c'est ensemble qu'on construit un avenir. Mais c'est un travail quotidien qui ne se limite pas aux seuls jours de chasse.

Des chiffres ou des lettres

A chacun sa préférence, les uns sont plutôt portés vers les lettres, les textes, la rédaction, l'art oratoire ou la lecture. Les mots ont en effet un sens précis et normalement toute écriture ou discours devraient être parfaitement compris au moins par ceux qui savent lire et par ceux qui savent qu'à l'oral ce qui est clairement énoncé se conçoit bien parait-il. A défaut seule la mauvaise foi et non la mauvaise lecture pousserait donc à donner in fine un sens erroné aux vérités acquises, qu'elles soient écrites ou énoncées.

Les autres seront plus attirés par les chiffres, additionner, soustraire, calculer les attire. Pour eux, les mathématiques sont une science exacte qui ne peut souffrir d'aucune contestation. Deux plus deux ont toujours fait quatre rigueur scientifique ou mathématique oblige sauf peut-être pour les mêmes ignares ou malhonnêtes qui ne voudraient pas comprendre non plus l'exactitude des chiffres.

Pour ma part, je l'avoue j'ai toujours été plus attiré par les lettres. Il me faut pourtant forcer ici ma nature pour aborder un thème précis, celui des accidents de chasse. Le sujet s'est même invité dans le débat présidentiel, occultant au passage pour nombre de candidats, parmi lesquels le plus vert d'entre eux, des préoccupations m'avait-il semblé essentielles pour notre pays, comme par exemple, laïcité, vivre ensemble, pouvoir d'achat, politique étrangère... Ceux-là auraient pu et dû être traités prioritairement en laissant l'anti-chasse haineux et méprisable aux vestiaires mais certains programmes étaient tellement creux qu'il fallait bien meubler.

Que personne bien sûr ne me fasse pas dire ou écrire ce que je ne dis pas ou n'écris pas. Chaque accident de chasse est un drame absolu et nous devons tout faire pour en limiter le nombre qui nous le verrons plus loin est arrivé aujourd'hui à une part que je qualifie d'incompressible. Elle ne pourra hélas guère diminuer sauf à interdire la chasse seul but de nos adversaires. Les morts ils s'en moquent voire même s'en félicitent lorsqu'il s'agit de chasseurs. Pour preuve, aucun d'entre eux même candidat à la présidence de la république pas plus que leurs innombrables soutiens médiatiques ne s'émeuvent du nombre de décès tous aussi dramatiques liés à

d'autres activités. Combien de victimes de pilotes inconscients de trottinettes électriques ou de deux roues sont fauchées sur les trottoirs, combien de baigneurs sont percutés par des barreaux imbéciles d'embarcations, combien de promeneurs sont emportés par des skieurs fous ou hors pistes...

Mais venons-en aux chiffres dans toute leur rigueur et leur redoutable froideur.

Le nombre de tués à la chasse en 1999/2000 était de 39. Lors de la saison 2020/2021, il a été de 7 soit une baisse de 82 %.

Oui mais dans le même temps, le tableau de chasse grand gibier a explosé passant de 170 000 pièces en 1982 à 1 452 510 pièces pour la saison 2020/2021, il a donc été multiplié par 8,5, soit une hausse de 754 %. Comme on peut s'en douter, cela augmente très significativement le nombre de coups de feu tirés pour réaliser ce tableau, surtout lorsque l'on sait qu'il faut en moyenne sept coups de feu pour qu'un animal soit abattu lors des chasses en battue.

Oui mais dans le même temps la population grandit accroissant in fine les possibilités de rencontre entre chasseurs et non chasseurs.

Nous étions 55,5 millions en 1982, nous sommes désormais 67,8 millions soit une hausse de 22 % d'augmentation sur le même territoire ou presque mais pas tout à fait.

Oui car dans le même temps, l'artificialisation des territoires se poursuit et réduit les espaces naturels où les rencontres se produisent.

En 1982, il y avait 3 millions d'hectares artificialisés, aujourd'hui ce sont 5,3 millions d'hectares qui le sont soit

une hausse de 77 % d'espaces artificialisés.

Oui mais dans le même temps, le nombre d'adeptes d'activités de nature s'est considérablement accru au cours des dernières décennies pour atteindre aujourd'hui 34,5 millions de pratiquants, soit une hausse... incalculable.

La messe est ainsi dite, pas besoin de preuve par neuf ou de couper les cheveux en quatre. Le monde de la chasse a sans attendre personne et de longue date mis en place les mesures nécessaires pour réduire toujours plus le nombre d'accidents. Il persévère au quotidien et vise bien sûr à faire toujours mieux.

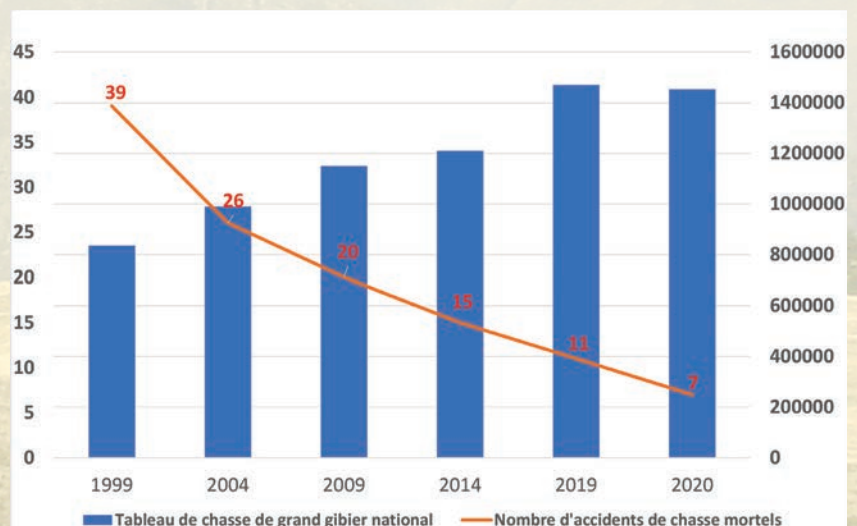
Le reste ne sont qu'élucubrations de journalistes médiocres et en mal d'inspiration et bien sûr des adversaires de la chasse de tout rang, imbéciles hystériques du quotidien ou candidats à la fonction suprême. Soit dit en passant pour le plus anti-chasse d'entre eux, pourtant largement soutenu par les médias et les écolo-bobos, il n'a obtenu qu'un piètre résultat comparé à celui d'autre candidat pourtant ignoré, voire moqué et raillé. La rupture entre urbanité, fût-elle installée à la campagne, et ruralité est ainsi clairement confirmée. Les gouvernants de demain ne pourront l'ignorer.

Revenons enfin à notre démonstration mathématique et statistique, avec ces données chiffrées, précises, incontestables et vérifiées, tous les gens de bonne foi et de bonnes mœurs, chasseurs ou non, connaissent désormais sur le sujet la seule vérité.

Puisque le compte est bon, le leur aussi.

Voir le graphique qui suit.

Jean GUICHOU



Le Système d'Information sur les Armes :

mode d'emploi



Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est disponible depuis le 8 février 2022. Le SIA permet de simplifier la traçabilité des armes mais également les démarches administratives.

Depuis le 8 février 2022, il est obligatoire de créer un compte SIA pour pouvoir vendre, acheter ou réparer une arme. Les chasseurs auront jusqu'au 1er juillet 2023 pour créer leurs comptes et ainsi conserver le droit de détenir ou d'acheter leurs armes au-delà de cette date.

Quelles sont les armes concernées par la déclaration sur le SIA ?

- armes à canon(s) rayé(s)
- armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse
- armes à canons(s) lisses(s) ne tirant qu'un seul coup par canon acquises ou détenues depuis le 1er décembre 2011.

Mode d'emploi :

Pour votre créer votre compte, il vous faut cliquer sur "créer votre compte SIA" et scanner plusieurs documents, qui vous seront demandés à la création de celui-ci :

- Carte identité
- Permis de chasser
- Validation du permis de chasser
- Justificatif de domicile

Pour vous aider dans la création de votre compte, un guide d'utilisation est disponible en cliquant sur le lien suivant : "Guide Utilisateur". Vous pouvez également avoir accès à la foire aux questions en cliquant sur le lien "SIA - FAQ"

Enfin, Monsieur Didier ROUAIX (06 19 18 00 21),

Administrateur de la Fédération se tient à votre disposition pour vous aider à effectuer votre déclaration. Il assure sur rendez-vous une permanence à la Fédération une fois par semaine.

La formation sécurité décennale

Elle a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019.

Il s'agit d'une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité qui doit être suivie par chaque chasseur selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs.

La date de prise en compte pour le début de cette obligation est le 5 octobre 2020. A partir de cette date la Fédération dispose de dix ans pour former tous les chasseurs. Tous les chasseurs doivent être formés avant octobre 2030. Pour les nouveaux chasseurs, la période de 10 ans commence à la date d'obtention du permis de chasser.

Ce n'est pas un examen. Elle est composée de quatre modules et d'un volet départemental.

Beaucoup d'accidents peuvent être évités en respectant des consignes simples. En effet, la sécurité à la chasse est de la responsabilité de tous, qu'elle soit collective ou individuelle. Chaque chasseur est donc responsable de ses actes et de l'image qu'il véhicule à travers son comportement. De plus, si les responsables de chasse sont les premiers qui peuvent intervenir en termes de comportement dangereux, chaque chasseur doit être en mesure d'intervenir s'il constate que son voisin a un comportement dangereux. Il ne s'agit pas de dénoncer son voisin mais de prévenir un accident. Nous rappelons enfin que ne pas tirer lorsque la situation n'est pas totalement sûre est également un acte de chasse au-delà du simple prélèvement du gibier recherché.



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

